

Maintenance et gestion des installations d'éclairage public et des illuminations festives : autorisation de signature de l'avenant n°6

Le rapporteur,

⇒ rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 27 novembre 2007, a attribué le marché de maintenance et gestion des installations d'éclairage public et des illuminations festives à la société CITÉOS.

Le montant initial du marché de base était de 300 975,00 € HT pour la durée du marché, soit 5 ans.

⇒ informe que cinq avenants ont été acceptés par la commune, à savoir :

- ✓ Avenant n°1, le 7 novembre 2008, ayant eu pour objet l'ajout de 33 points lumineux, à 22,50 € H.T. l'unité, soit 742,50 € annuel, répartis comme suit :
 - route du Patis Roussel, 25 points lumineux,
 - aménagement des abords de l'Espace Le Goffic, 8 points lumineux.
- ✓ Avenant n°2, le 26 novembre 2008, ayant eu pour objet l'ajout de travaux au Bordereau des Prix Unitaires.
- ✓ Avenant n°3, le 26 novembre 2008, ayant eu pour objet l'ajout d'un jour de pose et une demi-journée de dépose pour les illuminations festives, à 645,00 € H.T. la journée, soit 967,50 € HT.
- ✓ Avenant n°4, le 9 février 2010, ayant eu pour objet l'ajout de 435 points lumineux, à 22,00 € H.T. l'unité, soit 9 570,00 € annuel, répartis comme suit :
 - entrée du groupe scolaire du Haut Chemin, -2 points lumineux,
 - accessibilité Rive Ouest, +42 points lumineux,
 - Rive Ouest, +127 points lumineux,
 - ZAC de Beausoleil (tranche 1-1 et 1-3), +117 points lumineux,
 - ZAC de Beausoleil (tranche 1-2 et 1-4), +151 points lumineux.
- ✓ Avenant n°5, le 14 avril 2010, ayant eu pour objet l'ajout de travaux au Bordereau des Prix Unitaires.

⇒ informe que le présent avenant a pour objet de modifier le nombre de points lumineux à contrôler, à savoir :

- ✓ 100 points lumineux suite à la rétrocession de la tranche 2 de la ZAC de Beausoleil, à 22,00 € H.T. l'unité, soit 2 200,00 € HT / an,
- ✓ 10 points lumineux suite à la rétrocession du village « Les Planches », à 22,00 € H.T. l'unité, soit 220,00 € HT / an,
- ✓ 2 points lumineux d'éclairage sportif extérieur pour la piste d'athlétisme, à 40,00 € H.T. l'unité, soit 80,00 € HT / an,
- ✓ 1 borne amovible à l'avenue Le Brix à 996,76 € HT / an.

Soit un avenant n°6 total de +3 496,76 € HT / an.

Ce qui porte le marché, avenant inclus, à :

Montant du marché de base (HT)	300 975,00 €
Montant des avenants précédents (HT)	35 310,00 €
Montant de l'avenant n°6 (HT) – prorata jusqu'au 31 janvier 2012	6 993,52 €
Est porté à la somme totale de (HT)	343 278,52 €

Soit un pourcentage d'évolution de +14,06% par rapport au montant initial du marché.

Considérant l'avis émis en commission d'appel d'offres lors de la réunion du 25 janvier 2011 ;

☞ propose au conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° au marché de maintenance et gestion des installations d'éclairage public et des illuminations festives attribué à la société CITÉOS ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cet avenant n°.

VOTE : à l'unanimité